

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 20 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022-62
AFFECTATION DES RÉSULTATS – DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE SUR LES EXERCICES
ANTÉRIEURS – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (M22)

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (Pouvoir à Michèle BOURGEON), Émilie MARCHÈS (Pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Comptable public a fait connaître une différence entre les résultats antérieurs repris et sa comptabilité (comptes 11100 et 11000), d'un montant de 38 468,16 €, dû à des erreurs dans les montants repris sur les exercices 2013 (1186,00 €), 2014 (7243,51 €), 2015 (10573,10 €), 2016 (7243,52 €), 2017 (5703,74 €) et 2018 (6518,29 €). Ces montants auraient dû être affectés en réserve de compensation au compte 106868.

Il est proposé de rectifier l'affectation du résultat comme suit :

► Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : Excédent :
 Déficit :
 Résultat reporté des exercices antérieurs (ligne 002 du CA)..... Excédent : 38 468,16 €
 Déficit :

Résultat de clôture à affecter : Excédent : 38 468,16 €

► Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent :
 Déficit :
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA) Excédent :
 Déficit :

Résultat cumulé

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ...Néant
 Recettes d'investissement restant à réaliser :Néant
 Soldes des restes à réaliser :Néant

Besoin réel de financement cumulé.....Néant
Excédent (+) réel de financement (R001).....

► Affectation du résultat de la section de fonctionnement

▪ Résultat excédentaire
 - en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section
 d'investissement (recette budgétaire au compte R1068).....Néant
 - en dotation complémentaire38 468,16 €
 (recette budgétaire au compte R1068)

 Sous-Total (R1068) 38 468,16 €

- en excédent reporté à la section de fonctionnement
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire
 R002 du budget N+2.....Néant

TOTAL 38 468,16 €

▪ Résultat déficitaire en report au compte débiteur
 (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté
 A la section de fonctionnement D002).....

► Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	R106868 : réserve de compensation 38 468,16 €		R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

L'excédent de 38 468,16 € a été affecté à tort à la réserve de compensation au compte 106868.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'affecter cet excédent en réserve de compensation charge d'amortissement 10687.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 20 octobre 2022.

Arnaud ARFEUILLE
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

